



Discours de M. le Président BODSON
à l'occasion de la séance inaugurale

Excellences,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

Nos rencontres d'aujourd'hui et de demain sont sans aucun doute uniques dans les annales du parlementarisme international.

Elles sont uniques surtout en ce sens qu'elles se tiennent en un lieu de rencontres internationales, d'ailleurs doté des derniers raffinements de la technique moderne de transmission et d'interprétation de la parole, et que néanmoins elles se passent de toute installation de traduction simultanée, alors que nous sommes dans la situation privilégiée de rassembler plus de 25 pays qui tous parlent la même langue et qui se réunissent précisément dans le but de cultiver ce patrimoine commun, qui lie à notre vieux continent européen l'Afrique en plein développement, la grande île de l'océan indien qu'est Madagascar et cette autre, Haïti, située dans la mer des Antilles et encore dans une proportion importante le Canada, qui fait partie du continent nord-américain. Les drapeaux de tous ces pays qui flottent dehors, dans le Ciel luxembourgeois, sont le symbole multicolore de notre attachement profond et volontaire à un même culture, pleine de richesses et de trésors.

Je salue avec plaisir les ambassadeurs des pays amis qui nous ont fait l'honneur de rehausser de leur présence l'éclat de cette séance inaugurale.

Je salue les Parlementaires qui ont fait des voyages parfois fastidieux pour rencontrer leurs collègues francophones du monde entier et je leur souhaite une cordiale bienvenue et un plein succès à notre travail commun. Parmi ces parlementaires, Sénateurs et Députés, je salue les présidents et vice-présidents de plusieurs Assemblées législatives qui, malgré leurs nombreuses charges, ont tenu à être présents aujourd'hui.

Parmi eux - et je m'excuse d'un éventuel oubli, qui serait bien involontaire - je cite:

Messieurs les Présidents des Assemblées Nationales du Sénégal du Gabon, du Mali, du Cameroun,

Messieurs les Vice-Présidents ou anciens Vice-Présidents des Assemblées Nationales et les Sénateurs et Députés des pays suivants, que j'énumère dans l'ordre alphabétique:

La Belgique
Le Canada
Le Cameroun
La Côte d'Ivoire
La République du Congo
La République Démocratique du Congo
La République Centrafricaine
La France
Le Gabon
Haïti
La Haute-Volta
Le Laos
La République Malgache
Le Mali
Le Niger
Le Ruanda
Le Sénégal
Le Tchad et
Le Togo

Je salue enfin les représentants des institutions internationales qui ont leur siège à Luxembourg, la CECA et le Parlement Européen, et qui nous sont tellement familiers que nous les considérons depuis longtemps comme des gens de chez nous.

Et avec eux, je salue les chefs politiques et administratifs du pays, c'est-à-dire les représentants du Gouvernement luxembourgeois, notamment Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois qui a mis à notre disposition ce nouveau bâtiment; les Membres du Gouvernement et les hauts représentants de de la vie judiciaire et du monde littéraire francophone.

J'ai ensuite à vous donner connaissance d'un certain nombre d'excuses.....

LECTURE DES LETTRES + TELEGRAMMES

Le but de notre Assemblée

Le 11 février j'avais adressé aux Parlements d'une trentaine de pays de langue française une lettre dans laquelle j'avais dit notamment ceci:

"Dans les pays où le français est langue nationale, langue véhiculaire ou fréquemment parlée, des chefs d'Etat, des ministres ou des parlementaires ont souligné l'intérêt d'unir leurs efforts dans le domaine culturel, pour mettre en valeur ce patrimoine commun.

C'est dans cet esprit qu'au sein de plusieurs parlements nationaux d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et même d'Asie se sont constituées des sections ayant pour but de réunir des parlementaires de langue française.

Les différentes sections nationales ont ainsi pour objet d'exprimer leur solidarité naturelle et, d'une façon générale, de prendre et de favoriser des initiatives de toute nature en vue du rayonnement de la langue et de la culture françaises, à l'exclusion de tout objectif politique.

Les sections nationales déjà existantes désirent maintenant promouvoir la formation de sections similaires dans les autres parlements des pays où la langue française est langue officielle ou fréquemment parlée.

Cette Association Internationale contribuerait à une meilleure compréhension entre parlementaires de langue française de tous pays en instituant entre eux une étroite coopération, notamment au moyen de réunions et d'échanges d'informations.

Afin de faciliter la constitution d'une telle "Association Internationale de Parlementaires de Langue Française", la section luxembourgeoise, sur le désir de différentes sections nationales et avec leur accord, se propose de convoquer une réunion générale qui aura lieu à Luxembourg les 17 et 18 mai 1967".

Je dois avouer aujourd'hui avec fierté que mes espérances les plus optimistes ont été largement dépassées, puisque j'ai le plaisir de recevoir les parlementaires de 25 pays qui ont répondu à notre appel, tandis que plusieurs autres pays ont répondu qu'ils sont de coeur avec nous, tout en s'excusant de ne pouvoir participer activement à cette première rencontre.

Après avoir résumé en quelques mots le but de cette première rencontre, qui sera d'ailleurs défini tout à l'heure par le travail des Commissions, je me dois d'expliquer les raisons qui ont amené les instigateurs de notre Association Internationale à tenir ses premières assises au Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, dans mon pays, qui est un pays bilingue et même trilingue, le français a depuis toujours joué un rôle prépondérant. Je ferai une courte incursion dans l'histoire pour vous le démontrer.

Le Bilinguisme au Grand-Duché

Il y a 1100 ans, l'Empire Carolingien se trouvait partagé, par le Traité de Meerssen, entre la Francie de l'Ouest (d'où dérivera la France) et la Francie de l'Est (la future Allemagne). La ligne-frontière, tracée selon des principes linguistiques, traversait l'actuel territoire du Grand-Duché du nord au sud, le long de ce ruisseau national qui s'appelle l'Alzette.

Le bilinguisme du Luxembourg ainsi créé se maintiendra à travers notre histoire millénaire.

A peine le comté de Luxembourg est-il constitué, que l'instruction publique (ou ce qui en tenait lieu) se trouvait distribuée, à côté du latin, en deux langues vivantes.

L'abbaye de Munster, qui détenait le monopole de l'instruction, avait sa renommée de ce qu'elle attirait au même titre les élèves de Rhénanie que de Champagne, désireux de cultiver leur science.

Lorsqu'au 13^e siècle les langues nationales commencent en Europe dans les actes écrits, à prendre le dessus sur le latin, ce fut au comté de Luxembourg le français qui domina, grâce à la dynastie de Namur.

Vers 1300 les princes luxembourgeois étaient assez riches et renommés pour se permettre de briguer la couronne du Saint Empire.

Les quatre Empereurs de la maison de Luxembourg formaient la dernière dynastie qui mit l'accent sur le caractère supranational de l'immense Confédération d'Etats germaniques, latins et slaves.

C'était pour souligner le caractère universel du titre impérial qu'Henri VII engageait l'expédition d'Italie, qui devait assurer le couronnement à Rome. Sous l'égide de Dante il fut acclamé ██████████ comme pacificateur, et sa tâche semblait facilitée du fait qu'il s'adressait au peuple en français. Comme les deux tiers de son armée, il ne connut effectivement guère d'autre langue.

Beau-frère et beau-père de rois de France, son fils Jean l'Aveugle rechercha la mort dans la mêlée de Crécy, autant pour défendre l'héritage de ses enfants que pour ne pas survivre à la débâcle de la Chevalerie *française*.

Le fils passait son enfance à la Cour de Paris, où il troquait son nom slave de Wenceslas contre celui de Charles. Le bilinguisme était tellement ancré dans la famille que cet empereur, qui est resté en même temps le plus populaire des rois de Bohême, prévit dans la Bulle d'Or que tout prétendant au titre impérial devait parler le tchèque aussi bien que l'allemand. Ce n'est que pour des raisons politiques qu'il n'y ajoutait pas le français, car lui-même était le dernier souverain qui ceignit la couronne du Royaume d'Arélat dans la vénérable cathédrale St. Trophime à Arles.

Tandis qu'il dominait l'Est de l'Europe, il avait installé dans le duché de Luxembourg son frère cadet Wenceslas, qui unit en sa personne les duchés de Brabant et de Luxembourg. Ce prince pacifique aimait mêler ses propres vers à ceux de son ami Froissart. Et le premier poète du Luxembourg, Jean d'Yvoix, était son confident et son protégé.

L'extinction de la dynastie nationale provoquait la mainmise de la maison ascendante de Bourgogne sur le Luxembourg. Les Bourguignons, autant que leurs héritiers, les Habsbourg d'Espagne, assuraient en français la suprématie comme langue officielle.

Pendant la brève occupation française de 1684, où Vauban fit remuer chez nous en 13 ans plus de terre que les Espagnols en deux siècles, les habitants apprirent à apprécier "le pain blanc, le vin rouge et les moeurs courtoises". Depuis lors l'amour de la France fleurit naturellement dans le coeur de tout Luxembourgeois.

Maîtres des Pays-Bas Catholiques après une longue guerre de succession, les Habsbourg d'Autriche respectaient les traditions linguistiques en maintenant le caractère officiel du français. Il fallut attendre l'occupation par les armées de la Grande Révolution pour voir imprimer tous les édits et avis officiels tant en français qu'en allemand, ceci selon le désir des démocrates de se faire comprendre par toute la population.

Je m'en voudrais de ne pas citer dans cet ordre d'idées Jacques Pelletier, écrivain et savant français, qui a écrit au 16e siècle:

"On sait qu'au pays d'Artois et de Flandre ils tiennent toujours l'usage de la langue, et ils plaident leurs causes, et ils font leurs écritures et procédures en françois. En Angleterre, au moins entre leurs princes et en leurs cours, ils parlent françois en tous leurs propos. En Espagne, on y parle ordinairement françois ès lieux les plus célèbres. En la cour de l'empereur on n'use pour le plus d'autre langue que le françois. Que dirai-je de l'Italie, où la langue françoise est toute commune?"

Dans le duché de Luxembourg, confié durant plus d'un demi siècle au gouvernement de Mansfeld, le Conseil provincial - qui servait de trait d'union entre le souverain et les autorités subalternes, prononçait en dernière instance sur toutes les questions d'administration intérieure et veillait au maintien et à l'intégrité de la justice - faisait toujours, comme corps administratif, un usage exclusif de la langue française.

L'usage du français se maintenait sous les régimes hollandais et belge aussi bien que pendant les époques d'autonomie et d'indépendance, jusqu'à ce jour.

C'est ^{son} ~~est~~ esprit de compréhension et d'adaptation sans doute qui a permis au Luxembourg d'assumer parfois le rôle d'honnête courtier et d'intermédiaire. Ce n'est pas sans hasard qu'entre les deux guerres le Luxembourg avait engagé la conclusion de bon nombre d'ententes industrielles, dont la plus importante était l'Entente Internationale de l'Acier en 1927.

Dans une époque plus récente, le Luxembourg a apporté à la Constitution de Benelux et des Communautés Européennes un apport dépassant de loin son importance numérique et même économique et politique, et au point de vue linguistique il contribue d'une façon appréciable, au sein de ces grandes formations économiques, à assurer au français les droits acquis qui lui reviennent.

Ce n'est sans doute pas par hasard que la première des Communautés Européennes, la CECA, est venue s'abriter au pays qui avait vu naître, trente ans auparavant, son précurseur économique, l'Entente Internationale de l'Acier, et 70 ans auparavant de son inspirateur enthousiaste et passionné : Robert Schuman.

En effet, encore de nos jours et aujourd'hui plus que jamais, le français joue un rôle prépondérant dans notre vie politique, administrative, judiciaire et culturelle.

La langue française dans la vie luxembourgeoise

Il faut apprendre à nos amis étrangers, d'une façon objective et sans chauvinisme, que le Luxembourg occupe parmi les pays bilingues une place quelque peu spéciale : Il n'y a pas chez nous, comme en Suisse par exemple, une juxtaposition de plusieurs langues nationales, mais il y a superposition de deux ou même de trois langues différentes: le patois luxembourgeois, avec son rythme spécial et l'originalité de son vocabulaire et de ses tournures, ensuite l'allemand et le français.

Lorsque nos jeunes intellectuels ont à faire le choix entre deux langues littéraires qui leur ont été enseignées toutes les deux à l'école primaire et au lycée et qui se greffent pareillement sur notre idiome luxembourgeois, ils se décident pour celle des deux qui répond le mieux à leur tempérament et aux besoins de leur profession.

Si une partie de nos enseignants, de nos techniciens et de nos médecins fréquentent temporairement des universités de langue germanique, nos avocats et nos magistrats, la plupart de nos professeurs, nos candidats aux hauts postes de chefs d'administration et d'industrie trouvent un intérêt élémentaire à adopter le français. Le français est surtout notre langue judiciaire. Nos lois sont rédigées en français, nos avocats plaident en français et les parlementaires se servent alternativement, lors de leurs interventions à la tribune, du luxembourgeois et du français, ce qui ne nous empêche nullement de rédiger en allemand un compte rendu analytique des débats que nous distribuons gratuitement à tous les ménages du pays.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que beaucoup de nos intellectuels utilisent fréquemment la langue allemande, qui permet d'atteindre plus facilement les masses, qui est plus proche de notre patois luxembourgeois et qui est également moins asservie aux lois inflexibles imposées au français par une élite éprise d'ordre, de clarté, de discipline et de logique.

Il est encore un fait que pour mieux atteindre les couches de la population pour qui le français est d'un usage moins courant, les journaux politiques ont dû s'accomoder, un peu malgré eux, avec la langue allemande, qui est d'ailleurs d'un usage presque exclusif dans nos églises. Je m'empresse cependant d'ajouter que la plupart des quotidiens, en dehors de ceux qui sont rédigés en français, accueillent volontiers des articles en langue française, surtout lorsqu'il s'agit de traiter des sujets artistiques ou littéraires.

En effet, l'élite de notre pays a parfaitement compris les raisons profondes et les avantages intellectuels de notre attachement à la langue française. Cette élite surtout considère comme un devoir de maintenir notre tradition plusieurs fois séculaire, qui est en outre une garantie de notre équilibre politique et même de notre prospérité économique et sociale.

Celui qui, dans notre pays, se désintéresserait de la culture française, participerait à une mutilation de nos plus solides traditions et consentirait à abandonner une partie précieuse de notre patrimoine culturel.

La longue prédominance du français dans notre vie publique et politique, qui remonte à notre grande comtesse Ermesinde, s'est maintenue sous toutes les dominations étrangères et a ainsi durablement forgé notre esprit national.

La comtesse Ermesinde, lorsqu'elle a en l'année 1244 accordé la charte d'affranchissement à la ville de Luxembourg, s'est exprimée dans les termes que voici, en se servant bien entendu de la langue française:

" Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Ermesinde, comtesse de Luxembourg, à tous à perpétuité. Nous voulons faire connaître à tous, tant présents que futurs, que, voulant pourvoir à la paix et à la tranquillité de nos bourgeois de Luxembourg, nous avons décidé de les gratifier d'un privilège de liberté ".

Les bourgeois de Luxembourg sont ainsi, depuis 1244, des hommes libres.

Et c'est en hommes libres que nous restons fiers du patrimoine culturel qui nous est commun.

Nous, parlementaires de 25 pays, qui sommes réunis aujourd'hui pour sauvegarder et assurer le rayonnement de la culture française sur le plan parlementaire, nous ne poursuivons en somme pas d'autre objectif politique que celui défini par la Comtesse Ermesinde lorsqu'elle a affranchi les bourgeois de notre bonne ville de Luxembourg.

C'est-à-dire, nous voulons assurer et développer nos libertés et en même temps la démocratie parlementaire, qui est pour certains pays une tradition séculaire, tandis que beaucoup de nations jeunes ici représentées n'ont acquis que plus récemment leur indépendance nationale et leurs libertés démocratiques à part entière.

Quel beau présage que de constater aujourd'hui l'attachement commun à un même patrimoine culturel et intellectuel!